

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER 2014-2020 DU GAL PAYS D'ALENÇON DU 8 DECEMBRE 2016 A ALENÇON

Présents :

Collège public :

Régis CHEVALLIER, Président du GAL du Pays d'Alençon – Titulaire
Régine BISSON-LE PALLEC, Maire de Saint Sauveur de Carrouges - Titulaire
Micheline CHOLLET, Conseillère Communautaire de la CDC des Sources de l'Orne – Titulaire
Jean-Marie FIRMESE, Maire délégué de Saint Rigomer des Bois, commune de Villeneuve en Perseigne – Titulaire
Didier BOURBAN, Maire du Ménéil-Broût – Suppléant
Frédéric BEAUCHEF, Maire de Mamers – Titulaire

Collège privé :

Laurence LUBRUN, Administratrice de la Chambre d'Agriculture de l'Orne – Titulaire
Patrick FROUARD, Administrateur de la Fédération Familles rurales de l'Orne – Titulaire
Gilles HAVARD, Groupe La Poste – Titulaire
François ROBLIN, Directeur du CAUE de l'Orne – Titulaire
Sandrine DESMOLE, Directrice de la Fédération ornaise des ADMR – Titulaire
Lionel CORBIERE, Directeur de la Mission Locale du Pays d'Alençon – Titulaire

Invités :

François-Marie MICHAUX, Chef de projet LEADER au Conseil Régional de Normandie
Guillaume THIFAGNE, Référent territorial au Conseil Régional de Normandie
Patricia NOAL, Directrice en charge du programme LEADER du Pays d'Alençon
Edmée DUFEU, Chargée de mission du Pays d'Alençon
Bastien PAJOT, Chargé de mission du Pays d'Alençon

Excusés :

Michel SALMON, Maire de Saint Aubin d'Appenai – Titulaire
Jérôme LARCHEVEQUE, Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine d'Alençon – Titulaire
Gérard LURCON, Maire de Saint Germain du Corbéis – Titulaire
Catherine SCHAEPELINCK, Administratrice de la Chambre d'Agriculture de la Sarthe – Titulaire
Monique NICOLAS LIBERGE, Parc naturel régional Normandie Maine - Titulaire
Carole JACQUIN-GRANGER, Administratrice de la CCI de la Sarthe – Titulaire
Dominique VONTHRON, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat interdépartementale Calvados-Orne – Titulaire
Guy DESCHOOLMEESTER, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe – Titulaire
Gwenaëlle NEDELEC, Directrice de l'ADIL de l'Orne – Titulaire
Emmanuelle LAFONT-LECLERCQ, Directrice des Territoires, de l'agriculture et du développement durable du Conseil départemental de la Sarthe
Alain LAMBERT, Président du Conseil Départemental de l'Orne

Nombre de membres présents : **12 dont 6 appartenant au collège privé.**

Pour respecter la règle du double quorum, au minimum 11 membres doivent être présents au comité dont 6 au moins appartiennent au collège privé.

La règle du double quorum est respectée, les décisions prises lors du comité de programmation du 8 décembre 2016 sont par conséquent valides.

Monsieur Chevallier rappelle la nécessité pour les structures membres du comité de programmation LEADER de se faire représenter (titulaire ou suppléant) de manière à ne pas bloquer la mise en œuvre du programme LEADER surtout au démarrage de ce dernier.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la consultation écrite suite au comité de programmation LEADER du 04 juillet 2016
2. Etat de la mise en œuvre du programme LEADER
3. Examen de 1 dossier pour un avis définitif
4. Examen de 6 dossiers pour un avis d'opportunité
5. Questions diverses

Le quatrième comité de programmation LEADER du Pays d'Alençon s'est tenu à la Chambre d'Agriculture de l'Orne à Alençon.

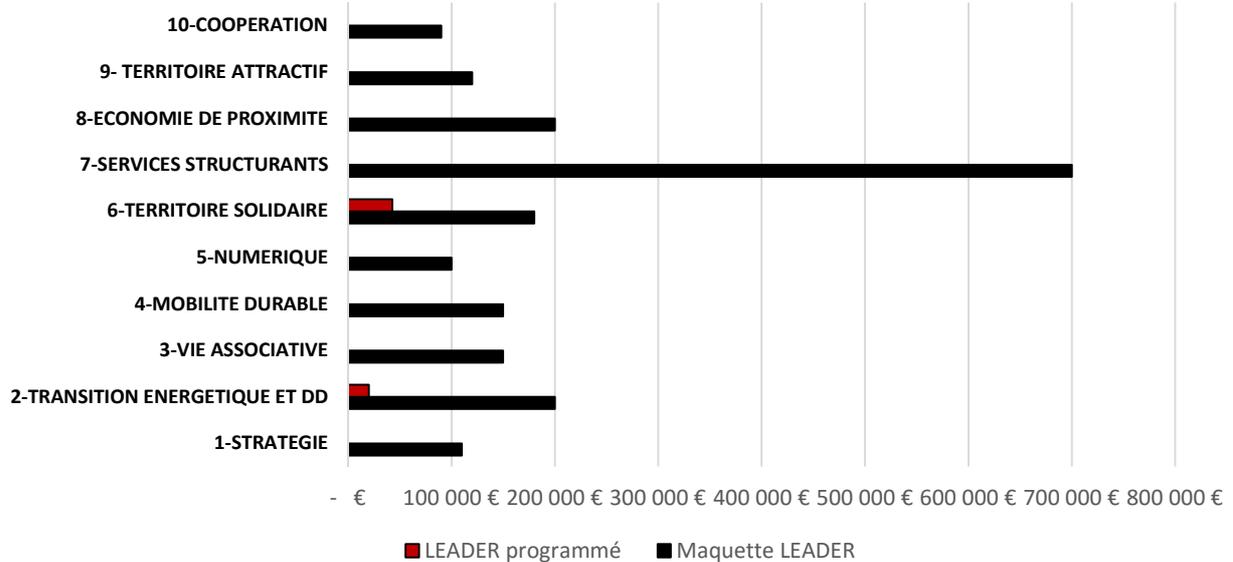
1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CONSUTATION ECRITE SUITE AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER DU 04 JUILLET 2016

⇒ **Approbation** du compte-rendu de la consultation écrite suite au comité de programmation LEADER du 4 juillet 2016

2. ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER

- ▶ **3 comités de programmation LEADER depuis le lancement du programme**
- ▶ **15 avis d'opportunité favorables**
- ▶ **4 avis définitifs favorables**
- ▶ **5% de l'enveloppe LEADER programmée, soit 117 115 €**

Etat d'avancement du programme LEADER 2014-2020 du GAL Pays d'Alençon



Au vu de l'état d'avancement du programme, et du pourcentage de programmation de l'enveloppe, Monsieur Régis Chevallier fait part de ses inquiétudes aux représentants de la région, dans la perspective du dégagement d'office qui sera opéré au 31 décembre 2018. Il est en effet rappelé qu'à cette date, 17% de l'enveloppe LEADER doit être soldée (subventions versées en faveur d'opérations achevées, avec co-financements préalablement perçus par les maîtres d'ouvrage), sans quoi des pénalités pourraient être appliquées, ce pourcentage apparaissant explicitement dans la convention signée par les GALs. Or, l'absence d'anticipation de la mise en œuvre du programme au niveau national, la complexification de la réglementation, la fusion des régions et la réorganisation des services engendrée impactant les délais d'instruction des dossiers, ont fortement contraint le démarrage du programme. Régis Chevallier regrette donc que ces facteurs extérieurs au territoire puissent éventuellement à terme impacter l'enveloppe LEADER affectée au GAL du Pays d'Alençon, du fait de pénalités.

François-Marie Michaux (Conseil Régional de Normandie) précise à ce sujet que les techniciens de la région ont parfaitement conscience de cette problématique, et plaident auprès des élus régionaux pour que ce pourcentage de 17% soit revu à la baisse, à condition d'une démarche collective de l'ensemble des GAL normands sollicitant cette modification. Il souligne que seul ce pourcentage peut faire l'objet d'une révision, la date du 31 décembre 2018 ne pouvant être repoussée : cette échéance est en effet imposée par l'Europe aux autorités de gestion des fonds européens pour la réalisation d'une évaluation à mi-parcours. Il propose qu'un nouveau pourcentage soit défini au cours de l'année 2018, au regard de l'état d'avancement des programmes LEADER des différents GALs normands à cette date. Un avenant à la convention serait alors signé, précisant le nouveau pourcentage fixé. Dans tous les cas, il insiste sur la nécessité d'un arbitrage politique régional sur cette question. Enfin, il rappelle que si la fusion de la Basse et de la Haute-Normandie, et la réorganisation en résultant, a en effet impacté les délais d'instruction des dossiers LEADER, l'absence d'anticipation du Ministère de l'Agriculture, de l'ASP et de l'ARF sur la complexité de la mise en œuvre du programme LEADER, a également fortement joué.

3. EXAMEN DE 1 DOSSIER POUR UN AVIS DEFINITIF

Il est précisé que le guide de réunion transmis aux membres du Comité comportait cinq dossiers pour avis définitif. Cependant, quatre de ces dossiers n'ayant pu faire l'objet d'un rapport d'instruction de la région avant la date du Comité, ils ne peuvent donc faire l'objet d'un avis définitif.

Aussi, afin de ne pas pénaliser les maîtres d'ouvrage concernés, il est proposé qu'une consultation écrite soit organisée auprès des membres dès réception de ces rapports, les quatre opérations ayant déjà été analysées par le Comité à l'occasion de l'avis d'opportunité. Cette proposition est acceptée par les membres.

❖ Dossier « Maintien du commerce presse-tabac-jeux-cadeaux à Carrouges » - Mme LIEURAY

Pour rappel : avis d'opportunité favorable au comité de programmation LEADER du 18/04/2016 (**Grille de sélection : 23,5/30**).

Budget prévisionnel :

Dépenses	TTC	Recettes	TTC
- Fournitures et pose d'enseignes	4 156,20 €	UE – LEADER	10 720,61 €
- Mobilier et aménagement intérieur	14 705,15 €	Département de l'Orne – OCM du pays d'Alençon	4 705,00 €
- Equipement pour la sécurité du commerce	2 870,00 €	Autofinancement	10 283,74 €
- Rideaux métalliques	3 978,00 €		
TOTAL	25 709,35 €	TOTAL	25 709,35 €

⇒ **Avis définitif favorable** des membres présents du comité de programmation LEADER pour octroyer une aide FEADER de 10 720,61 € à Mme LIEURAY Annick.

Récapitulatif des 5 opérations pour avis définitif :

Maître d'ouvrage	Opération	Coût total	Aide LEADER programmée
Les Bambins sagiens	Création d'une MAM	4 952,74 €	2 800,00 €
CDC Vallée de la Haute Sarthe	Aire de loisirs intergénérationnelle	249 125,75 €	40 000,00 €
GIP Pays d'Alençon	Etude pré-opérationnelle d'OPAH sur le territoire Nord Sarthe	25 020,54 €	20 000,00 €
GIP Pays d'Alençon	Animation/gestion LEADER 2016	120 700,52 €	54 315,23 €
Mme LIEURAY	Maintien du commerce presse-tabac-jeux-cadeaux à Carrouges	25 709,35 €	10 720,61 €
TOTAL	5 opérations dont l'aide LEADER programmée	425 508,90 €	127 835,84 €

⇒ **Etat de la programmation LEADER :**

- ▶ 5 dossiers programmés pour 127 835,84 €
- ▶ Soit 5,5% de l'enveloppe LEADER programmée

4. EXAMEN DE 6 DOSSIERS POUR UN AVIS D'OPPORTUNITE

Avant l'examen du dossier pour avis d'opportunité, une présentation du projet est faite aux membres du comité (cf. guide de réunion – fiche de présentation de chaque dossier). Ensuite, la proposition de notation du dossier formulée par les membres du comité technique est indiquée aux membres du comité de programmation avant qu'ils donnent leur avis.

❖ Dossier « Création d'un poste mutualisé de Coordinateur Formation entre deux Associations Alençonnaises du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique, AGIR et AIDE » - Association AGIR

Analyse du comité de programmation LEADER

- | | |
|--|------------------|
| ○ Impact du projet sur la revitalisation des pôles | 2 sur 4 |
| ○ Rayonnement, innovation et emploi | 6 sur 6 |
| ○ Dimension partenariale du projet | 4 sur 5 |
| ○ Faisabilité technique et économique du projet | 5 sur 5 |
| ○ Fiche action 3 : Consolider le réseau associatif et coopératif | 7 sur 10 |
| TOTAL | 24 sur 30 |

⇒ **Avis d'opportunité favorable** des membres présents du comité de programmation LEADER.

Il est rappelé qu'un plafond d'aide dégressif est appliqué pour la création d'emploi dans le cadre de la fiche-action 3 : 15 000 € la 1^{ère} année, 10 500 € la seconde, et 7 500 € la troisième.

❖ Dossier « De nouveaux usages de déplacements au sein du Hameau du Buisson » - Commune nouvelle de Villeneuve en Perseigne

Analyse du comité de programmation LEADER

- | | |
|---|--------------------|
| ○ Impact du projet sur la revitalisation des pôles | 0 sur 4 |
| ○ Rayonnement, innovation et emploi | 1,5 sur 6 |
| ○ Dimension partenariale du projet | 4 sur 5 |
| ○ Faisabilité technique et économique du projet | 5 sur 5 |
| ○ Fiche action 6 : Construire un territoire solidaire | 6 sur 10 |
| TOTAL | 16,5 sur 30 |

⇒ **Avis d'opportunité favorable** des membres du comité de programmation LEADER (M. Jean-Marie Firmesse, maire délégué de la commune nouvelle de Villeneuve en Perseigne, se retire lors du vote).

L'analyse de la grille de sélection appelle des interrogations des membres sur la notion d'impact des actions sur les pôles. Il est donc précisé que l'action doit être analysée au regard de son impact « direct » sur les fonctions de centralité d'un pôle, dont la liste est rappelée. Pour la commune nouvelle de Villeneuve en Perseigne, il s'agit ainsi de la commune déléguée de La Fresnaye sur Chédouet, qui concentre la quasi-exclusivité de l'offre de services à la population sur le territoire de la commune.

❖ Dossier « Création d'une maison de l'énergie » - Syndicat de l'énergie de l'Orne (SE61)

Analyse du comité de programmation LEADER

○ Impact du projet sur la revitalisation des pôles	2 sur 4
○ Rayonnement, innovation et emploi	6 sur 6
○ Dimension partenariale du projet	4 sur 5
○ Faisabilité technique et économique du projet	3 sur 5
○ Fiche action 7 : S'appuyer sur des équipements performants	9 sur 10
TOTAL	24 sur 30

⇒ **Avis d'opportunité favorable** des membres du comité de programmation LEADER.

❖ Dossier « Mise en œuvre d'une stratégie de communication pour développer l'activité aujourd'hui déclinante » - Entreprise SNOT

Analyse du comité de programmation LEADER

○ Impact du projet sur la revitalisation des pôles	1 sur 4
○ Rayonnement, innovation et emploi	2,5 sur 6
○ Dimension partenariale du projet	3 sur 5
○ Faisabilité technique et économique du projet	4 sur 5
○ Fiche action 7 : S'appuyer sur des équipements performants	0 sur 10
TOTAL	10,5 sur 30

⇒ **Avis d'opportunité défavorable** des membres du comité de programmation LEADER.

Si les membres considèrent cette action pertinente en termes de stratégie d'entreprise, ils estiment qu'elle ne s'inscrit ni dans l'esprit, ni dans les objectifs du programme LEADER. L'analyse de cette action amène François-Marie Michaux (Conseil Régional de Normandie) à rappeler l'exigence de sélectivité des dossiers de demande d'aide européenne. Cette sélectivité doit être assurée par le comité de programmation. La région remplit uniquement un rôle d'instruction réglementaire concernant le programme LEADER, et n'émet aucun jugement d'opportunité sur les opérations.

❖ Dossier « Redynamiser le commerce d'hyper centre d'Alençon » - CCI Portes de Normandie

Analyse du comité de programmation LEADER

○ Impact du projet sur la revitalisation des pôles	2 sur 4
○ Rayonnement, innovation et emploi	4,5 sur 6
○ Dimension partenariale du projet	5 sur 5
○ Faisabilité technique et économique du projet	5 sur 5
○ Fiche action 7 : S'appuyer sur des équipements performants	9 sur 10
TOTAL	25,5 sur 30

⇒ **Avis d'opportunité favorable** des membres du comité de programmation LEADER.

❖ Dossier « En Terre sauvage : développement d'un hébergement insolite et d'un nouvel espace bisons/mouflons/daims au Parc animalier d'Ecouves » - Vincent CHAUVIN, agriculteur

Analyse du comité de programmation LEADER

○ Impact du projet sur la revitalisation des pôles	0 sur 4
○ Rayonnement, innovation et emploi	6 sur 6
○ Dimension partenariale du projet	3 sur 5
○ Faisabilité technique et économique du projet	2 sur 5
○ Fiche action 8 : Redynamiser l'économie de proximité	8 sur 10
TOTAL	19 sur 30

⇒ **Avis d'opportunité favorable** des membres du comité de programmation LEADER.

5. Questions diverses

Révision de la composition du comité de programmation LEADER :

21 membres

9 membres publics et 12 membres privés

Collège public (9 membres) :

- **Le Pays d'Alençon (1 membre)**
- **CDC Vallée de la Haute Sarthe (1 membre)**
- **CDC Sources de l'Orne (1 membre)**
- **CDC Bocage carrougien (1 membre)**
- **CDC Saosnois (1 membre)**
- **Commune nouvelle de Villeneuve en Perseigne (1 membre)**
- **CUA (2 membres)**
- **Le PNR Normandie Maine (1 membre)**

Collège privé (12 membres) :

- **6 chambres consulaires**
- **1 Mission Locale**
- **1 ADMR**
- **1 ADIL**
- **1 Familles Rurales**
- **1 CAUE**
- **1 La Poste**

Régis Chevallier précise que l'ADIL, membre du collège privé, n'a participé à aucun des quatre comités de programmation. Il propose donc aux membres d'envoyer un courrier à l'ADIL afin de lui rappeler la nécessaire mobilisation de l'ensemble des membres du comité, pour garantir l'efficacité du suivi du programme et remplir les conditions de double quorum, et l'interroger sur son maintien au sein du comité.

Par ailleurs, François-Marie Michaux souligne l'impact de la recomposition territoriale et de l'application de la loi NOTRe sur les 17 GALs normands : les fusions-extensions-retraits vont nécessairement bouleverser les territoires LEADER, et imposer des avenants aux conventions, dont les annexes définissent la liste des communes du territoire LEADER (liste basée sur les périmètres d'EPCI à la date de dépôt des dossiers de candidature, soit octobre 2014), mais aussi la composition nominative des membres du GAL.

Il précise que la région Normandie n'oblige en aucune façon les GAL à modifier dès le début de l'année 2017 la liste des communes éligibles au programme LEADER, en fonction de la recomposition territoriale des EPCI, et qu'il lui semble pertinent de privilégier une éventuelle modification du périmètre d'application LEADER lors de l'évaluation à mi-parcours de ce programme (évaluation obligatoire).

Il est donc proposé, et accepté, que soient invités à la prochaine réunion les membres actuels du comité, dans l'attente des décisions des structures représentées au sein du collège public (dont certaines vont évoluer), en termes de représentation.

Le prochain comité de programmation LEADER devrait être organisé en février ou mars 2017.